



25 %

emmanuelle.gallois@ardenne-metropole.fr

La loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte (loi n° [2015-992 du 17 août 2015](#)) est notamment destinée à réduire notre facture énergétique en privilégiant l'utilisation d'énergies nouvelles. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, chacun est invité à produire des efforts dans ce sens, à commencer par les collectivités locales. Les instructions fixées à ces dernières par un décret paru en janvier 2017 concernent entre autres leur parc automobile, le but étant qu'il comprenne au moins 20 % de véhicules propres. Bonne nouvelle, Ardenne Métropole fait partie des bons élèves en la matière : un rapide calcul montre en effet que 25,16 % des véhicules de moins de 3,5 tonnes de notre communauté d'agglomération fonctionnent à [l'électricité](#).

Vie secrète

philippe.pett@ardenne-metropole.fr

« J'ai de mauvaises nouvelles pour vous. J'ai piraté votre système d'exploitation et obtenu un accès complet à votre compte. » Nous avons été quelques-uns (132 au dernier pointage) à recevoir cette semaine un [message](#) menaçant sur nos boîtes professionnelles. L'expéditeur, bien évidemment anonyme, menaçait de rendre public auprès de tous nos contacts la liste des sites internet par chacun de nous visités, tablant sur le fait que certains de ces sites n'avaient, eux, rien de professionnel... En échange de son bienveillant silence, le maître-chanteur réclamait 300 € sous forme de bitcoins, une monnaie électronique. Bien évidemment, il est fortement déconseillé de prendre des menaces de ce style au sérieux. Pour info, notre antispam bloque en moyenne 5.000 courriels par jour !

Sportez-vous bien !

francois.thome@mairie-charlevillemezieres.fr

« Mens sana in corpore sano », écrivait Juvénal dans l'une de ses Satires. Presque 2.000 ans après, sa célèbre formule n'a pas pris une ride : comment ne pas être pour un esprit sain dans un corps sain ? Mais certains d'entre nous (dont quelques membres du comité de rédaction de la Lettre hebdo, avouons-le...) ont parfois du mal à se lancer dans une activité sportive. C'est à leur intention qu'Ardenne Métropole, en compagnie du CCAS et de la ville de Charleville-Mézières, proposera dès la rentrée de septembre des séances de sport, et ce durant toute la période scolaire. Au programme, aquagym, badminton, tennis (y compris de table), course, marche nordique, futsal, pilates, [yoga](#), renforcement musculaire, prévention dos... On compte sur vous !

Gonflé

edith.bouillot@ardenne-metropole.fr

Compte tenu du peu d'empressement manifesté par d'éventuels prestataires privés pour installer un parc de jeux pour [enfants](#) à l'arrière du centre aquatique Bernard Albin (la consultation d'occupation du domaine public n'a obtenu aucune réponse), comme cela était le cas ces dernières années, l'équipe dudit centre aquatique a décidé de contre-attaquer en faisant l'acquisition de sa propre structure gonflable, mise gratuitement à la disposition du public dans le grand bassin : un parcours du combattant qui promet un peu de sueur mais surtout beaucoup de gouttes ! En août, cette structure trouvera place au centre aquatique de Sedan, ce dernier prêtant en retour sa propre structure à Charleville-Mézières. Et n'oubliez pas l'ouverture de la patinoire en août !